DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION À DÉLIVRER LE DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (D.E IBO)

SOMMAIRE

I. UNIVERSITÉ ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (IBO) .. 2
II. UNIVERSITÉ ET UFR EN CO-ACCREDITATION (le cas échéant) 2
III. ÉCOLE(S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE 2
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION 2
IV. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MÉDICAUX / CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS 2
V. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITÉ-ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE. 2
VI. SPÉCIFICITÉS DU PROJET PÉDAGOGIQUE/APPORTS UNIVERSITAIRES/MUTUALISATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTÉ 3
Le projet pédagogique de l'Ecole d'IBO de Nancy 3
Le matériel pédagogique de l'école d'IBO 5
VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS EN 2022, POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE 5
VIII. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE 6
Locaux 6
Humains 6
Equipe permanente 6
Intervenants extérieurs 7
Financiers 7
IX. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE FORMATION 7
X. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE (CV et listes de publications) 7
XI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS 8
L'organisation des études 9
La planification de la formation 9
Le référentiel d'enseignement 10
XII. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE 11
Le suivi pédagogique 11
Les moyens 11
XIII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE 12
Référentiel évaluation des enseignements 12
Evaluation de la formation 12
XIV. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS 13
XV. AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ 14
XVI. AVIS DES INSTANCES DE L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE 14

I. UNIVERSITÉ ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (IBO)
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Université de Lorraine – Collegium Santé - UFR Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé à Nancy
Ecole Régionale des Infirmiers de Bloc opératoire (ERIBO) – CHRU Nancy

II. UNIVERSITÉ ET UFR EN CO-ACCREDITATION (le cas échéant)

Non concerné

III. ÉCOLE(S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Ecole Régionale des Infirmiers de bloc opératoire (ERIBO), CHRU Nancy

Nom de l'établissement : Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nancy
Nature juridique : Etablissement Public de Santé
N° FINESS : 54 002 326 4
N° SIRET : 200 042 166 000 13

Ecole d'IBO a vu son agrément renouvelé par le Conseil Régional Grand-Est à partir du 1er septembre 2021
Certifiée Qualiopi le 16 décembre 2021

Annexe 1 : Arrêté portant renouvellement d'autorisation d'ouverture de l'école Régionale d'Infirmiers de Bloc Opératoire de Nancy
Annexe 2 : Document attestant de la certification Qualiopi (décembre 2021)

IV. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MÉDICAUX / CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS

La présente demande vise à proposer le grade Master mention Infirmier en de bloc opératoire accrédité à l'université de Lorraine.
Les écoles et instituts du CHRU de Nancy regroupent 9 formations de

- Niveau IV (institut de formation aide-soignant ; Institut de formation auxiliaire de puériculture ; Institut régional de formation des ambulanciers ; Centre de formation des Assistants de régulation médicale),
- Niveau III (Institut de formation en soins infirmiers, Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie)
- Niveau II (Ecole Régionale des Infirmiers Anesthésistes, et dorénavant Ecole Régionale des Infirmiers de bloc opératoire)
- et école des Puéricultrices.

Ils accueillent chaque année environ 1 100 étudiants. Ces 9 instituts sont regroupés autour d'une Coordination Générale, assurée par M. BOUDIN-CORVINA, assisté de Mme MULLER (tous les 2 Directeurs des Soins, diplômés de l'EHESP).
L'ERIBO a signé des conventions avec

- GCS des Instituts Lorrains, dans le cadre du rapprochement avec l'Université engagé depuis 2011,
- Conseil Régional Grand Est, vue la convention signée avec le GCS des Instituts Lorrains,
- DULPS (Dpt Universitaire Lorrain des Professions de santé) dont l'ERIBO est membre depuis sa création, en tant que membre du GCS et en son nom propre,
- Avec l'Université dans le cadre de l'Expérimentation, autorisée par l'arrêté du 9 septembre 2022.

Annexe 3 : Organigramme Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy
Annexe 4 : Convention constitutive du GCS des Instituts Lorrains (version révisée en 2019)
Annexe 5bis : Décision adhésion de l'Ecole d'IBO au GCS des Instituts Lorrains (septembre 2020)
Annexe 6 et 6bis : Convention régionale d'universitarisation (version 2020)
Annexe 7 : RI du DULPS, Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé, Université de Lorraine
Annexe 8 : Arrêté du 9 septembre 2021 autorisant expérimentation sur l'Ecole des Spécialités du CHRU Nancy
Annexe 9 : Convention Université Lorraine/CHRU Nancy signée dans le cadre de l'Expérimentation

V. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITÉ-ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE.

L'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au DE IBO fait référence, dans ses prérequis à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'école d'IBO mettra donc en place, dès la rentrée 2022 l'ensemble des instances prévues dans l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, à savoir : l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (composition en cours), la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et la section relative à la vie étudiante.
A noter que cette dernière est déjà en place, les étudiants et formateurs IBO étant des invités permanents de la section vie étudiante de l'école d'Infirmiers Anesthésistes lors de la création de l'Ecole des Spécialités.

En tant que membre du Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS) depuis sa création en septembre 2019, l'école d'IBO a nommé Mme LARUELLE référente universitaire pour l'école d'IBODE.
A ce titre, l'école d'IBO participe à l'ensemble des travaux et bénéficiera de toutes les actions mises en œuvre, que ce soit pour elle-même, dans le cadre de l'expérimentation envisagée au sein de l'Ecole des Spécialités et dans le cadre des travaux interprofessionnels du DULPS.

Au sein de l'Université de Lorraine et de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé, le DULPS sera chargé du suivi de la mise en œuvre du décret et de l'arrêté du 27 avril 2022. Ainsi, au même titre que les IPA, l'équipe pédagogique de l'école d'IBO aura à venir présenter ses réalisations mais également échanger sur ses questionnements ou chercher un soutien au sein du DULPS, au cours d'au moins 2 Conseils de Départements/an.

Annexe 10 : Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (version consolidée au 7 février 2022)
Annexe 11 : Document de travail sur la composition de l'Instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBO

VI. SPÉCIFICITÉS DU PROJET PÉDAGOGIQUE/APPORTS UNIVERSITAIRES/MUTUALISATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTÉ

L'école d'IBO du CHRU de Nancy est incluse, depuis 2019 dans l'école des Spécialités, qui regroupe les écoles d'IBO, d'IA (Infirmiers Anesthésistes) et de Puéricultrices du CHRU Nancy.
Depuis le projet stratégique de l'école des Spécialités a été défini par l'ensemble des équipes. Il a été revu en 2022 et est constitué de 6 engagements :

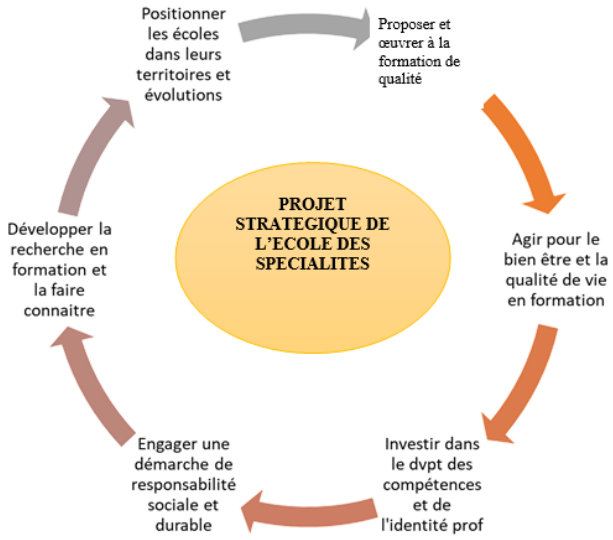

Le projet pédagogique de l'Ecole d'IBO de Nancy repose sur

1. Le projet stratégique de l'école des Spécialités (version2, 2022) ;
2. L'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au D.E IBO ;
3. L'expérimentation telle que déposée et validée par l'arrêté du 9 septembre 2021.

L'infirmier[1] de bloc opératoire exerce ses activités dans le cadre des articles R 4311-11 - R.4311-11-1 – R. 4311-11-2 à R 4311-15 et R.4312-1 à R.4312-49 du Code de la Santé Publique et dans le respect du code de déontologie infirmier (Décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016, modifié le 22 décembre 2020.

[1] Pour plus de facilité, le terme « *infirmier* » sera utilisé pour désigner infirmier et infirmière

Il a pour mission de « *prendre soin des personnes devant bénéficier d'interventions, organise, coordonne et réalise des soins et des activités en zone péri et per opératoire, élabore et met en œuvre un projet de soins individualisé en bloc opératoire et secteurs associés* ». (Art 4311-11)

L'école d'IBO se doit de former des IBO compétents, polyvalents, responsables, dynamiques, et réflexifs. Au sein de l'équipe pluridisciplinaire dans lequel il travaille, l'IBO est également formateur et gestionnaire de l'environnement opératoire. Il peut exercer dans tous les services où sont réalisés les actes invasifs.
En salle d'opération, l'IBO met en œuvre un savoir technique précis et adapté. Partenaire des acteurs opératoires, il facilite ainsi l'exercice de l'art chirurgical car « la technique c'est l'action humaine qui réussit ».[2]
Il gère les risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire. Il est garant de la sécurité, du patient et des personnes en salle.

L'étudiant IBO est un professionnel en formation, avec son histoire de vie (personnelle et professionnelle) et son projet professionnel. C'est au travers de la confrontation de ses représentations du métier, des patients, de la fonction à celles des autres, qu'il évolue avec professionnalisme. Cette dynamique l'amène à (re)visiter son projet et à le faire progresser, à se situer dans sa posture professionnelle et de construire sa nouvelle identité.
Cette capacité d'interroger sa pratique professionnelle place l'étudiant en tant qu'auteur de son parcours et acteur de sa formation au travers de ses choix de stage, et de la détermination de ses objectifs.
L'équipe pédagogique se doit de valoriser tout au long de la formation cette pédagogie qui permet de développer les compétences professionnelles du métier, combinaison de connaissances, savoir-faire et comportements adaptés aux situations qui se présentent.
L'étudiant IBO s'inscrit dans une démarche d'alternance par l'acquisition théorique confrontée à la pratique du terrain ; le travail en collectif développé dans la formation, dynamique de groupe à l'école, lui permet d'acquérir l'autonomie indispensable à sa profession.

Les principes pédagogiques de la formation à l'ERIBO de Nancy reposent sur l'intégration des savoirs spécifiques au métier d'IBO dans leurs interrelations au regard des situations professionnelles.
Elles mobilisent les savoirs et savoir-faire liés aux compétences. Une progression des acquisitions se fait lors de chaque stage et des intégrations de savoirs à la fin de chaque semestre :
La pédagogie est celle qui se doit d'être utilisée pour des étudiants adultes et professionnels : elle se doit d'être participative et fondée sur le projet professionnel de l'étudiant.
Ainsi, la formation IBO a pour finalité de développer chez l'étudiant les compétences nécessaires à la réalisation de son métier d'infirmier spécialisé, de sorte que les savoirs, savoirs faire et savoirs être constituants de son professionnalisme soient mis au service de la personne soignée dans le souci permanent d'un haut niveau d'exigences dans la prise en charge holistique, le respect des aspects « éthiques et juridiques » et un travail réalisé en permanence au sein d'une équipe pluri professionnelle.

La formation suscite des modifications de comportement afin que le professionnalisme et l'efficacité dans le but de gérer les risques à son activité et à l'environnement du secteur où il exerce et d'affirmer son identité professionnelle.
Les comportements et compétences en cours d'acquisition s'expriment par :

- La capacité d'adaptation rapide aux diverses situations de soins et à l'inédit
- L'acquisition d'un langage de métier
- Le sens de l'organisation
- L'esprit de synthèse
- La prise d'initiative adaptée
- La recherche et la transmission

Les apprentissages sont articulés autour de situations professionnelles, en alternant l'acquisition des connaissances et des savoir-faire associés, la mise en œuvre des connaissances et savoir-faire en situation et l'analyse des situations vécues afin de compléter la maîtrise des concepts et par paliers :

- « Comprendre » : La compréhension de la situation et du résultat attendu
- « Faire » : La capacité à agir et à apprécier le résultat de son action
- « Transposer » : La conceptualisation et l'adaptation à de nouvelles situations

[2]A.G Haudricourt, « l'origine des techniques » In éducation permanente n° 116- 1993-3

En lien avec le projet de l'Ecoles des spécialités, le projet pédagogique est sous tendu par des valeurs telles que **:**

- L'honnêteté
- Rigueur et intégrité
- Respect de l'autre
- Transparence et franchise
- Equité
- Accompagnement, bienveillance et disponibilité
- Partage des expériences

Le matériel pédagogique de l'école d'IBO est de plusieurs types :

- L'équipement des salles de cours en **ordinateurs** et **vidéoprojecteurs**
- Une **salle de simulation aménagée (commune avec école d'IADE),** selon 2 environnements possibles : environnement bloc opératoire et environnement réanimation (né de l'expérience de la formation Covid-19)
- Du **matériel pédagogique** utile à l'enseignement pratique qui peut être commun pour l'ensemble des Instituts de la Tour Marcel Brot ou spécifique à l'enseignement IBO
- Une **plateforme d'enseignement** : https://elffe.theia.fr/choice

Celle-ci permet de développer l'enseignement par classe inversée, de construire/développer des scénarii pédagogique d'apprentissage, de suivre les travaux étudiants, de communiquer par chat et de disposer d'un espace de dépôt et d'une bibliothèque ressource.
Cette plateforme est commune avec les écoles d'IADE et de Puéricultrices, afin que les étudiants puissent bénéficier de ressources communes et élargies.

Annexe 12 : Projet stratégique Ecole des Spécialités 2022-2026
Annexe 13 : Organisation de l'Expérimentation, validé par Arrêté 9 septembre 2021 et instances Université et Ecole IBO
Annexe 14 : Projet Pédagogique Ecole IBO 2022-2024
Annexe 15 : Photos inventaire matériel spécifique Ecole d'IBO, 2021
Annexe 16 : Configuration salle de simulation commune Ecole des Spécialités
Annexe 17 : Convention plateforme Theia

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS EN 2022, POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Depuis son ouverture en septembre 1991, l'école IBO de Nancy a formé 423 IBO Diplômés d'Etat à Nancy en 27 promotions (soit une moyenne de 15 élèves par promotion).
Depuis 2020, l'école Régionale d'IBO de Nancy dispose d'un agrément pour 30 étudiants.

Depuis 5 ans, l'école de Nancy a constaté une augmentation du nombre d'inscrits au concours puis de nouveau une baisse depuis 2 ans :

Nb d'inscrits au concours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	13	40	33	34	50	34	32

(pour information, 1 083 candidats pour 676 reçus en France - source DRESS, 2018)

Nombre d'étudiants par promotion entrante (quota : 30/promotion depuis sept. 2020) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agrément	30	20	20	25	25	30	30
Nb étudiants entrés	8	12	20	25	18	25	25
Tx remplissage	***26,6%***	***60%***	***100%***	***100%***	***72%***	***83,3%***	***83.3%***

(pour information, 637 étudiants entrants, en France - source DRESS, 2018)

Et du nombre d'étudiants diplômés :

Nb étudiants diplômés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	7	8	12	20	25	18	25

30 candidats peuvent être accueillis en 2022 (quota validé par le Conseil Régional en 2020, date à laquelle nous avons ajouté 5 places/an)
La sélection a eu lieu entre mars et juin 2022 : 32 candidats ont déposé un dossier de candidature.
Les résultats de l'admission 2022 (publiés le 17 juin 2022) ont permis d'identifier les 30 possibles entrants, soit

- 13 candidats pour des reports des années antérieures
- 17 candidats sur liste principale d'admission
- 5 candidats sur liste complémentaire

La rentrée par la voie de l'apprentissage est possible dès octobre 2022, nous sommes en phase de signature de partenariat avec 2 CFA. 5 places sont disponibles dès cette année.
La formation dans un dispositif VAE sera ouverte à partir d'octobre 2023, sans limitation de place.

Dans l'état actuel de nos locaux et des ressources humaines disponibles, nous pourrions augmenter notre capacité d'accueil de 5 places en 2023.
Toutefois, ceci ne serait pas sans poser des problèmes en termes de places de stage et de possibilités d'accueil dans les salles d'enseignements (qu'ils soient théoriques ou en simulation)
Pour les 5 années à venir, et sans modification des locaux et du nombre de formateurs permanents, nous ne serons pas en mesure d'envisager des augmentations substantielles de places en formation.

Annexe 18 : Suivi des indicateurs Ecole d'IBO, 2016-2020

VIII. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Locaux

Actuellement, la formation des infirmiers pour l'obtention du D.E IBO se déroule principalement dans les locaux du CHRU de Nancy. Ces locaux présentent toutes les assurances quant à la sécurité des personnes accueillies. La dernière visite de la Commission de Sécurité a eu lieu le 26 juin 2020 et a été suivie d'un avis favorable le 3 septembre 2020.

Ils sont communs avec les écoles d'Infirmiers Anesthésistes et de Puériculture formant l'**Ecole des Spécialités**. Les locaux de l'école régionale des infirmiers de bloc opératoire (ERIBO) sont situés dans le bâtiment des Ecoles, situé Tour Marcel Brot.

- au 4ème étage : salle de détente, salle de travail et salles de cours et travaux dirigés (TD) à destination des étudiants
- au 6ème étage : salles de réunions et bureaux administratifs, de direction et des formateurs des écoles de spécialité.

D'autres locaux sont communs à toutes les écoles présentes dans la Tour Marcel Brot :

- Autres étages : salles de cours et de TD disponibles sur réservation,
- Rez-de-chaussée : un service de restauration et un service de documentation,
- Sous-sol : salle de rangement de matériel pédagogique, salle informatique, salles de travaux dirigés, salle de simulation (bloc opératoire).

Il n'y a pas d'internat pour l'ERIBO.

Humains

L'école d'IBO compte des personnels permanents et non permanents.
Pour assurer l'ensemble des missions de l'école, 3,65 personnes (en ETP) sont sollicitées et impliquées.

Equipe permanente

L'école d'IBO est composée de 5 personnes :

- 1 directrice des soins, directrice de l'école
- 1 cadre supérieur de santé IBODE, formatrice permanente de l'école, référente pédagogique
- 1 IBODE cadre apprenant, formatrice permanente de l'école,
- 1 secrétaire médicale,
- 1 documentaliste

Le Pr Journeau est le conseiller scientifique de l'Ecole (Professeur des universités, Praticien Hospitalier qualifié en chirurgie).
L'ensemble de ces personnes représente 3,25 ETP en 2022.

ORGANIGRAMME DE L'ECOLE REGIONALE DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE

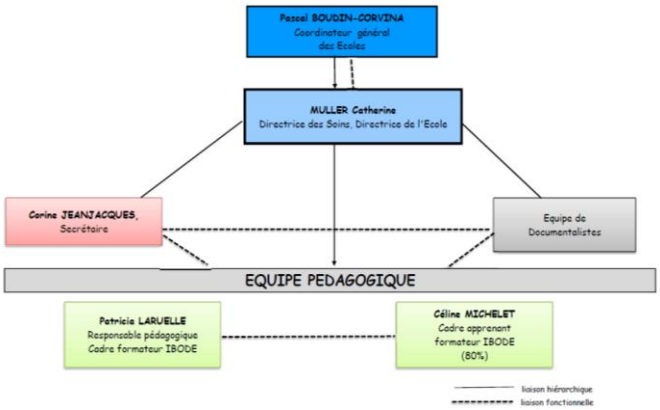

Intervenants extérieurs

De nombreux intervenants extérieurs (vacataires et prestataires) médecins, universitaires, praticiens hospitaliers, et experts dans les différents domaines de compétences de la formation IBODE, sont chargés des enseignements théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques dans l'ensemble de la formation.
L'ensemble de ces intervenants représente 0,42 ETP en 2021, soit 632 heures de présence.

Financiers

Le suivi financier des activités de l'ERIBO est assuré par les Services Financiers du CHRU Nancy, en lien avec la Coordination Générale des Ecoles et Instituts.
A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de présenter un EPRD 2021-2022, en raison de difficultés au niveau du Service Financier du CHRU de Nancy.

Annexe 19 : Avis commission de sécurité Tour M. Brot, Ecole Spécialités (2020)
Annexe 20 : Organigramme équipe permanente Ecole d'IBO
Annexe 21 : Liste des intervenants extérieurs et leurs fonctions 2020-2021

IX. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE FORMATION

La responsable de la formation, au sein de l'école d'IBO (et de l'école des Spécialités) est Mme Catherine MULLER, Directrice des Soins. Elle a reçu son agrément pour cette fonction en novembre 2018.
Elle exerce cette fonction en lien avec Pr JOURNEAU, Conseiller scientifique de l'école d'IBO depuis 2010.

Annexe 22 : Agrément Directrice Mme Muller (2018)

X. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE (CV et listes de publications)

L'Ecole des Spécialités est un socle fort de l'équipe enseignante, qui partage certaines responsabilités et pratiques lors de temps de formation interprofessionnels.
L'expérimentation a permis la mise en place de responsabilités communes d'UE afin de permettre un travail interprofessionnel, d'assurer des synergies de compétences, d'envisager le recrutement des meilleures ressources enseignantes et de développer une pédagogie innovante.
Pour assurer l'ensemble des missions de l'école, l'équipe enseignante est composée de 2 formatrices présentes en permanence (1,8 ETP[3]) et environ 0,42 ETP en 2021, soit 632 heures de présence quand la formation IBO durait 18 mois.
Ces répartitions sont amenées à évoluer, en particulier par le développement de l'enseignement universitaire.

Les parcours de formation de l'équipe de l'ERIBO sont les suivantes :

[3] ETP : Equivalent Temps Plein

TABLEAU DES EFFECTIFS - ECOLE REGIONALE DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE

Situation au 15/01/2022

EFFECTIFS										
GRADE FONCTION	ETP budgété	Présent	Ecarts	Rémunéré	Différentiel budgété	NOM & PRENOM	Date entrée dans institut	Ancienneté dans l'école	Diplômes universitaires Autres diplômes spécifiques	OBSERVATIONS
DIRECTEUR	0,10	0,10	0,00	0,25	0,00					
DIRECTRICE DES SOINS	0,10	0,10		0,10		MULLER Catherine	2018	4	M2 Management et Gestion Etbts de Santé M2 Sciences de l'Education D.U Mise en œuvre formation en e-learning, DU Droit paramédical, DIU Ethique, DIU Douleur, DIU Humanitaire	Poste partagé avec 0,6 IFSI, 0,1 ERIADE, 0,1 Ecole Puéricultrices et 0,1 Coordination
FORMATEURS	1,80	1,80	0,00	1,80	0,00					
CSS RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	1,00	1,00		1,00		LARUELLE Patricia	2013	9	DUPIN, DU Qualité dans les Instituts de Formation en Santé	
IBODE FF CADRE DE SANTE	0,80	0,80		0,80		MICHELET Céline	2019	3		
SECRETARIAT	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00					
ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	1,00		1,00		JEANJACQUES Corine				
CDI	0,20	0,20	0,00	0,20	0,00					
DOCUMENTALISTE	0,20	0,20		0,20		Equipe de 2 personnes				Poste partagé avec tous les autres instituts présents sur la Tour Marcel Brot
	3,10	3,10	0,00	3,25	0,00					
	ETP budgété	présent	Ecarts	rémunérés	différentiel budgété					

Annexe 23 : Organigramme 2022 de l'Ecole des Spécialités
Annexe 24 : Tableau des effectifs, diplômes et compétences 2022 de l'ERIBO
Annexe 25 : Note de service : Répartition 2022-2023 des responsabilités des UE au sein de l'Ecole des Spécialités
Annexe 26 à 26quatro : CV de l'équipe permanente (Mme Muller, Pr Journeau, Mme Laruelle, Mme Michelet)
Annexe 21 : Liste des intervenants extérieurs et leurs fonctions 2020-2021

XI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'école d'IBO adapte en permanence son fonctionnement aux évolutions réglementaires, par la mise en œuvre immédiate :

- **En 2014**, de l'accompagnement à la VAE (Arrêté du 24 février 2014, modifié en 2016) : 7 personnes ont été accompagnées en 2019 avec un taux de réussite > 80% ;
- **En 2015**, de la formation aux actes exclusifs (Arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001), avec plus de 60 personnes formées annuellement par Simulation sur le site de l'Hôpital Virtuel de Lorraine ;
- **En 2016**, de la modification de la mise en œuvre de la VAE (Arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2014)
- **En 2019**, de l'accompagnement à la constitution du dossier de présentation aux mesures transitoires (Décret n°2019-678 du 28 juin 2019 et Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances) : plus de 70 personnes du GHT 7 et 8 ont été accompagnés dans la réalisation et le rendu de ce dossier ;
- **En 2020**, de l'ouverture du concours d'entrée aux infirmiers diplômés d'Etat sans expérience professionnelle, dès la session 2020 (Arrêté du 28 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001)
  + la mise en œuvre du projet d'expérimentation conformément au dossier déposé et validé.
- **En 2021,** nombreuses adaptations et réorganisations en lien avec la crise Covid ; évolution de la mise en œuvre de l'expérimentation (signature convention avec Université, renforcement des enseignements communs …)
- **En 2022 : réingénierie**

Le rapprochement des écoles IBO, IA et Puéricultrices ont permis la création de l'ECOLE DES SPECIALITES.
Depuis la rentrée d'octobre 2020, **les évolutions concernent 5 domaines** :

1. La formation de infirmiers de bloc opératoire se fait autour de **l'acquisition des compétences,** sous forme d'Unités d'Enseignements **(UE), de stages et par le développement de la Recherche en Soins**
2. Dans le contexte d'universitarisation, toutes les évaluations feront l'objet d'attribution de crédits européens (**ECTS**) lors d'un Jury Semestriel (JS). Les ECTS attribués seront utilisables dans d'autres formations universitaires tout au long de votre vie professionnelle.
3. **Des temps communs de formation sont organisés.** Cela prend la forme de cours, de travaux et/ou d'évaluation communs aux 3 écoles. Ces enseignements communs concernent : l'anatomie/physiologie, la recherche, le raisonnement clinique, les vigilances/gestion des risques et les sciences humaines/droit. En

2022, les étudiants IBO ont ainsi bénéficié d'une formation validée par l'Etablissement Français du Sang concernant la transfusion.

4. **Pour une meilleure prise en compte du rythme de vie personnelle et de la qualité de vie en formation** et afin de **prendre en compte les pratiques de formation à distance (FOAD[4]),** il n'y a pas cours en présentiel à l'école des spécialités les mercredis (autant que possible durant les semaines de présence à l'école). Ces temps d'apprentissage et de travail sont être réalisés à la maison ou au moment et lieu choisis par l'étudiant. Ce travail d'apprentissage se fera grâce à des documents ressources, des vidéos, des révisions, des cours en ligne sur la plateforme Theia ou toute forme de travail personnel. Le travail demandé est obligatoire et inclus dans la formation.
5. Chaque étudiant bénéficie des mêmes **droits** que tout étudiant à l'Université : droit à aménagement des études, à dispense de scolarité, à césure, à suspension des études (cf. procédures spécifiques).

Tous ces engagements sont mis en œuvre et le dispositif s'enrichit chaque année.

La parution de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'IBO va permettre de poursuivre les évolutions de cette expérimentation tout en tenant compte de l'arrêté du 27 avril 2022.

<u>L'organisation des études</u> repose sur les attendus suivants : *cf. référentiel de formation*

Durée de la formation = 4 semestres
Enseignement théorique : 1155 heures
Enseignement clinique : 1645heures
Temps de travail guidé : 231 heures
Congés : 4 semaines sur la durée de la formation

Acquisition de 9 compétences incluses dans 5 blocs de compétences
11 UE théoriques, 1 UE stages en vue de l'attribution de 120 ECTS

<u>La planification de la formation</u> est prévue sur les 4 semestres et permet d'inclure la formation par l'apprentissage.

PREMIÈRE ANNÉE (sous réserve de modifications)

2022				2023										
J	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	J	JANVIER	FEVRIER	MARS	J	AVRIL	MAI	JUIN	J	JUILLET	AOÛT
1		férié	cours	1	férié	stage	éval S1	1		férié	cours	1		Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage
2		cours	cours	2	stage	stage	éval S1	2		cours	cours	2		
3	cours	cours		3	stage	stage	éval S1	3	cours	cours		3	stage	
4	cours	cours		4	stage			4	cours	cours		4	stage	
5	cours		stage	5	stage			5	cours	cours	cours/éval	5	stage	
6	cours		stage	6	stage	stage	UE4.2 dupias	6	cours		cours/éval	6	stage	
7	cours	Dupias	stage	7		UE1		7	cours		cours/éval	7	stage	
8		cours	stage	8		stage		8		férié	cours/éval	8		
9		cours	stage	9	droit	stage		9		cours	cours/éval	9		
10	UE2 anat physio	cours		10	droit	stage		10	férié	cours		10	stage	
11		férié		11	droit			11	cours	cours		11	stage	
12			Dupias	12	UE1			12	cours	cours	droit	12	stage	
13			stage	13	UE1	stage	UE4.1 VIGILANCES	13	cours		droit	13	stage	
14		UE5 Recherche	stage	14		stage		14	cours		droit	14	férié	
15			stage	15		stage		15		cours	droit	15		
16			stage	16		stage		16		cours	cours	16		
17	UE4.2 dupias en S+1			17	UE4.2 dupias en S+1	stage		17	cours	cours		17	stage	
18				18				18	cours	férié		18	stage	
19			stage	19				19	cours	cours	stage	19	stage	
20			stage	20		stage	cours	20	cours		stage	20	stage	
21	cours	UE4.2 dupias en S+1	stage	21		stage	cours	21	cours		stage	21	stage	
22			stage	22		stage	cours	22		cours	stage	22		
23			stage	23	stage	stage	cours	23		cours	stage	23		
24	droit			24	stage	stage	cours	24	CA	cours		24	Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage	
25	droit		férié	25	stage			25	CA	cours		25		
26	droit		CA	26	stage			26	CA	cours	stage	26		
27	UE6 RC		CA	27	stage	éval S1	Dupias	27	CA		stage	27		
28	UE1	cours	CA	28		éval S1	cours	28	CA		stage	28		
29		cours	CA	29			cours	29		férié	stage	29		
30		cours	CA	30	Dupias		cours	30		cours	stage	30		
31	cours			31	stage		cours	31		cours		31		
	éval	férié			stage	CA			cours	TPg				
		Vacances scolaires académiques												

14 semaines stage / 24 semaines cours / 1 semaine CA (S1 + S2 oct à juillet)

[4] FOAD : Formation Ouverte et à Distance

DEUXIÈME ANNÉE (sous réserve de modifications)

2023					2024										
SEPTEMBRE	J	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	J	JANVIER	FEVRIER	MARS	J	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage	1		férié	stage	1	férié	cours	recherche	1	férié	férié		Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage	Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage	Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage
	2	stage	stage		2	stage	cours		2	stage	stage				
	3	stage	stage		3	stage			3	stage	stage	stage			
	4	stage		cours	4	stage		stage	4	stage		stage			
	5	stage		cours	5	stage	cours/éval	stage	5	stage		stage			
	6	stage	stage	cours	6		cours/éval	stage	6		stage	stage			
	7		stage	cours	7		cours/éval	stage	7		stage	stage			
	8		stage	cours	8	stage	cours/éval	stage	8	stage	férié				
	9	recherche	stage		9	stage	cours/éval		9	stage	férié				
	10	recherche	stage		10	stage			10	stage	recherche	stage			
stage	11	recherche		cours	11	stage		stage	11	stage		stage			
stage	12	recherche		cours	12	stage	recherche	stage	12	stage		stage			
stage	13	recherche	stage	cours	13		recherche	stage	13		stage/éval	stage			
stage	14		stage	cours	14		recherche	stage	14		stage/éval	stage			
stage	15		stage	cours	15	stage	recherche	stage	15	stage	stage/éval				
	16	stage	stage		16	stage	recherche		16	stage	stage/éval				
	17	stage	stage		17	stage			17	stage	stage/éval	stage			
stage	18	stage		cours	18	stage		stage	18	stage		stage			
stage	19	stage		cours	19	stage	recherche	stage	19	stage		stage			
stage	20	stage	stage	cours	20		recherche	stage	20		férié	stage			
stage	21		stage	cours	21		recherche	stage	21		stage	stage			
stage	22		stage	cours	22	cours	recherche	stage	22	CA	stage				
	23	stage	stage		23	cours	recherche		23	CA	stage				
	24	stage	stage		24	cours			24	CA	stage	cours			
stage	25	stage		férié	25	cours		stage	25	CA		cours			
stage	26	stage		CA	26	cours	recherche	stage	26	CA		cours			
stage	27	stage	stage	CA	27		recherche	stage	27		stage	cours			
stage	28		stage	CA	28		recherche	stage	28		stage	cours			
stage	29		stage	CA	29	cours	recherche	stage	29	stage	stage				
	30	stage	stage		30	cours			30	stage	stage				
	31	stage			31	cours			31		stage				

éval	férié		stage	CA		cours	TPg

Vacances scolaires académiques non officielles

42 SEMAINES réparties : 33 semaines stage / 7 semaines de cours / 1 semaine CA (S3 + S4 septembre à juin)

Le référentiel d'enseignement est formalisé UE par UE, reprenant l'ensemble des informations utiles, à l'étudiant et au formateur pour la mise en œuvre et le suivi de la formation.
Ce référentiel est fourni aux étudiants le jour de la rentrée.
Exemple :

CHRU NANCY

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ÉCOLE RÉGIONALE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.77 💻 : ecoleibode@chru-nancy.fr

REFERENTIEL D'ENSEIGNEMENT

UE 5 : ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE

Unité d'enseignement 5.4 : Informatique (commun École des spécialités)

Semestre 1	*Compétence : 8*	ECTS : 1

Total d'heures : 15H

Objectifs communs

Récupérer et savoir utiliser les informations électroniques
Elaborer un document complexe et structuré : rapport, mémoire…
S'initier aux systèmes d'information clinique
Rechercher et évaluer la qualité de l'information en santé sur internet
Communiquer les résultats de la recherche à partir d'un support informatique
Faire preuve d'esprit critique et être capable d'argumenter sur la validité des données

Eléments de contenu communs	Intervenants	Durée	Modalités
Logiciels de bureautique professionnels : PPT,Word,Excel… Modes de transfert, confidentialité	Mme DOUCEY	3H30	TD en tiers de groupe
Réseaux sociaux professionnels : Teams	M. ARMENGOL	1H	CM
Plateforme de Formation Ouverte et à Distance : LEARNEOS	Mme MICHELET	1H	CM
Informatique et réseaux sociaux	M. GABIANO	3H30	CM

Intervenants : Enseignant en informatique, Professionnel du secteur, Formateurs

Mode d'évaluation :

Présentation durant la formation de travaux individuels ou en groupe sur la base de l'utilisation des logiciels de bureautique

4 Unités d'Enseignement relève de l'Université :

- UE Sciences médico-chirurgicales (16 ECTS)
- UE Recherche (8 ECTS)
- UE Langue vivante (4 ECTS)
- UE Mémoire (6 ECTS)

Ces UE feront l'objet d'un suivi plus spécifique par l'Université, via le DULPS.

Il est complété par le référentiel de stage, qui identifie les attendus réglementaires en termes de qualification de stage, d'objectifs, durée et encadrement.
Nous disposons actuellement de 55 lieux de stage en bloc opératoire et 42 pour les spécialités endoscopie, hygiène hospitalière et stérilisation dans 21 établissements de santé de la région.
L'étudiant peut effectuer des stages sur tout le territoire français (métropole et outre-mer) en accord avec les autres écoles d'IBO de France.

Annexe 27 : Arrêté du 27 avril 2022 (NOR : SSAH2210716D)
Annexe 28 : Maquette de formation Ecole IBO Nancy
Annexe 29 et 29bis : Référentiel d'enseignement (Toutes UE, version 2022) et planning de formation 24 mois
Annexe 21 : Liste des intervenants extérieurs
Annexe 30 : Qualité et qualification des stage, 2022
Annexe 31 : Liste des lieux de stage actuellement ouverts, 2021-2022
Annexe 32 : Carnet d'évaluation des compétences IBO acquises en milieu professionnel, 2022

XII. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Dès l'entrée en formation, l'étudiant peut demander la mise en place du dispositif de dispense d'enseignement et/ou d'aménagement d'études. Ceci a pour objectif de prendre en compte, dès l'entrée en formation des spécificités individuelles de l'étudiant, professionnel en formation.
La demande doit être formalisée dans le mois qui suit la rentrée faire l'objet d'une discussion avec le formateur référent lors du 1er rendez-vous de suivi pédagogique pour être présentée en Section compétence pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et en vue d'une décision pour mise en œuvre.

Chaque étudiant a un formateur permanent de l'institut en référence, nommé « référent pédagogique ». Tout au long de sa formation, l'étudiant aura des temps de rencontre prévus avec son référent. Il peut demander à tout moment des rencontres supplémentaires.
Le suivi pédagogique vise à :

- Accompagner l'étudiant dans sa démarche d'auto-évaluation de ses compétences et de sa pratique, son processus d'apprentissage et son positionnement,
- Accompagner la construction de son parcours de formation, à partir de son projet professionnel,
- Evaluer conjointement avec l'étudiant sa progression, ses résultats, ses acquis, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Réajuster si besoin le parcours de stage et/ou de formation de l'étudiant.

Les moyens
Cet accompagnement prévoit une écoute active, la reconnaissance de l'expérience infirmière acquise et des valeurs soignantes de chaque étudiant. Elle suppose une capacité à répondre aux besoins et attentes de l'étudiant, en lien avec les attendus d'une formation professionnelle.
L'équipe pédagogique s'appuie sur différents moyens pédagogiques tels :

- Des entretiens individuels avec un formateur référent,
- Des temps de suivi collectif visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle,
- Des ateliers d'analyse de pratiques.

A l'institut :
Le suivi pédagogique fait l'objet d'une traçabilité dans le dossier de l'étudiant.
Les modalités du suivi intègrent des temps d'échanges individuels ou collectifs sur l'école et en stage, planifiées par promotion. Le calendrier prévisionnel peut être le suivant :

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
2 entretiens individuels		2 entretiens individuels	
Le 1er dans le mois qui suit la rentrée	Le 2nd au cours du semestre 2 + APP	Le 1er dans le mois qui suit la rentrée	Le 2nd au cours du semestre 4 + APP OU avant le diplôme d'Etat
2 suivis collectifs		2 suivis collectifs	
1 au retour du 1er stage + APP	1 en fin de S 2 + APP	1 en fin de S3 + APP	1 en fin de S 4 + APP

APP : Analyse de pratiques professionnelles

Les accompagnements collectifs se font sous la forme de temps de régulation en retour de stage (entretiens d'explicitations) ou de remédiations en promotion plénière ou en groupes restreints (selon les besoins des étudiants),

Dans le cadre de situation d'étudiants en difficultés, un accompagnement individuel est proposé et formalisé par un contrat pédagogique individuel. Il est mis en place entre l'équipe pédagogique et l'étudiant(e) pour accentuer son accompagnement et aider à la réussite.
Ceci est formalisé dans le projet pédagogique et est explicité aux étudiants à la rentrée scolaire.

Annexe 33 : Formulaire de demande de dispense d'enseignement V2022
Annexe 34 : Formulaire de demande d'aménagement d'études V2022
Annexe 35 : Formulaire de césure V2022
Annexe 14 : Projet pédagogique Ecole IBO 2022-2024
Annexe 36 : Portfolio de suivi des alternants 2022

XIII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Référentiel évaluation des enseignements.

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2022, l'ensemble des enseignements est revu tout en tenant compte de l'expérimentation, ce qui permet d'envisager les évaluations pour l'ensemble des UE et des compétences.
Plusieurs documents nous permettent d'organiser l'évaluation des enseignements :

- Le tableau de correspondance des UE entre l'expérimentation et la réingénierie
- Le référentiel des évaluations de l'école
- La répartition et la typologie des évaluations prévues au référentiel du 27 avril 2022

Le référentiel reprend l'ensemble des informations utiles, à l'étudiant et au formateur pour la mise en œuvre et le suivi des évaluations, pour l'ensemble des sessions prévues. Il est fourni aux étudiants le jour de la rentrée.

Evaluation de la formation

L'école des spécialités est engagée dans une Démarche Qualité/Gestion des risques.
Depuis décembre 2021, l'école d'IBO est certifiée QUALIOPI et poursuit son engagement. A ce titre, l'école répond aux attendus de tout le référentiel, et en particulier ceux concernant les indicateurs 30, 31 et 32.

N° critère	Critères	N° Indicateur	Indicateurs d'appréciation
7	**Critère 7** Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	30	30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.
7	**Critère 7** Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	31	31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.
7	**Critère 7** Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	32	32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Dans ce cadre, les étudiants sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur les enseignements, l'organisation et/ou faire des propositions d'évolution de la formation. Nous utilisons la plateforme de formation numérique à distance pour réaliser ces enquêtes auprès des étudiants. (Voir enquête de satisfaction)
Pour les formateurs et employeurs, un questionnaire a été construit sur Googleform et nous permet de recueillir leur satisfaction

Annexe 37 : Correspondance des UE Expérimentation/UE Réingénierie
Annexe 38 : Référentiel d'évaluation Ecole d'IBO 2022 2024
Annexe 38bis : Référentiel d'évaluation Ecole d'IBO par UE 2022 2024
Annexe 39 : Répartition et typologie des évaluations Formation IBO 2022-2023
Annexe 40 : Référentiel compétences IBO réingénierie 2022
Annexe 41 : Référentiel activités IBO réingénierie 2022
Annexe 32 : Carnet d'évaluation des compétences IBO acquises en milieu professionnel, 2022
Annexe 42 : Livret de validation finale de l'acquisition des compétences IBO
Annexe 36 : Portfolio de suivi des alternants 2022
Annexe 2 : Document attestant de la certification Qualiopi (décembre 2021)
Annexe 43, 43bis : Fiche pédagogique et exemple d'enquête satisfaction fin de formation

XIV. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

De nombreux partenariats existent depuis des années entre l'école d'IBO de Nancy et tous les **autres instituts et écoles** du CHRU et du territoire lorrain et région Grand-Est.
Ces partenariats permettent la participation croisée à la formation des étudiants, avec pour exemple :

- Des enseignements réalisés par les formatrices de l'école d'IBO aux étudiants :
  - Infirmiers : présentation de la formation IBO, rôle des différentes fonctions au regard de la législation.
  - Infirmiers anesthésistes : l'habillage chirurgical du MAR, savoir circuler dans une salle d'opération au cours d'un geste chirurgical et accéder au patient en toute asepsie.
  - Manipulateur(rice)s d'électroradiologie médicale : TP sur l'habillage chirurgical, le gantage stérile, la préparation d'une table stérile … etc.
- Des enseignements réalisés par des formateurs d'autres instituts dans le cadre de la formation IBO :
  - Infirmiers anesthésistes : le chariot d'urgence, son entretien, l'IBODE en salle sans IADE.

Dans le cadre de ses enseignements, l'école d'IBO travaille en partenariat avec

- **Théia** : mise à disposition et usage d'une plateforme d'enseignement à distance
- **Mischool** : mise à disposition et usage d'une plateforme d'enseignement de l'anglais
- **L'Université de Lorraine**, en particulier :
  - La Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé à Nancy pour
    - L'enseignement du Diplôme Universitaire *DUPIAS* (Diplôme Universitaire de Prévention des Infections Associées aux Soins)
    - L'Hôpital virtuel-Ecole de Chirurgie (HVL) pour la formation des étudiants de l'ERIBO dans le cadre du module V (formation initiale) et des IBODE aux actes exclusifs (formation continue)
  - La Faculté de Droit pour le Diplôme Universitaire *D.U. de Droit Paramédical* pour la formation des étudiants IBO dans le cadre du module 4.1.1 Droit, législation, éthique et déontologie : Responsabilités des Professions Paramédicales ; ce D.U. est organisé en commun (IBODE, IADE, IFCS).
  - Le CESU pour la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2.
- **L'école d'Ingénieurs ENSGSI** (Metz) pour l'enseignement de la démarche qualité ;
- Plusieurs **laboratoires privés** venant présenter des dispositifs médicaux stériles et/ou non stériles utilisés au bloc opératoire :
  - BD Médical (Médicament Chloraprep badigeon chirurgical)
  - ANSEL (Gants chirurgicaux)
  - BAXTER (Colles biologiques)
  - MEDA PHARMA (Médicament Bétadine)
  - MEDTRONIC XOMED (Matériel de chirurgie ORL)
  - APPLIED (Présentation matériel de coeliochirurgie et entraînement sur pelvitrainer
  - ERBE (Les bistouris : générateurs électriques, les différents courants mono, bipolaire…)
  - SAINT JUDE (présentation de prothèses vasculaires)

Pour certains enseignements (D.U Droit par exemple, cf. plaquette), les étudiants IBO suivent les enseignements en même temps que les étudiants IADE, Puéricultrices et Cadres de santé.

Annexe 17 : Facture Plateforme Theia (enseignement à distance)
Annexe 44 : Convention Mischool (plateforme anglaise)
Annexe 45 : Convention cadre formation DUPIAS pour étudiants IBO (2018, reconduit chaque année)
Annexe 46 : Convention partenariat Université de Droit
Annexe 46bis : Plaquette DU Droit Paramédical, Université de Nancy
Annexe 47 : Proposition convention CFA (Santest'CFA, en cours de signature)
Annexe 47bis : Dossier d'inscription alternant
Annexe 48 : Convention Université HVL Ecole IBO pour formation actes exclusifs

XV. AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ

Le dossier de demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'Etat « Infirmier de Bloc Opératoire » est inscrit à l'ordre du jour des instances universitaires, pour étude et approbation, selon le calendrier suivant :

Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé	4 juillet 2022
Conseil du Collegium Santé de l'Université de Lorraine	13 juillet 2022
Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine	En attente du calendrier des instances suite élections de la nouvelle présidente de l'Université de Lorraine
Conseil d'administration de l'Université de Lorraine	En attente du calendrier des instances suite élections de la nouvelle présidente de l'Université de Lorraine

Annexe 50 : Extrait PV Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé du 04/07/2022 - sera fourni dès que possible
Annexe 50bis : Extrait PV du Collegium Santé de l'Université de Lorraine du 13/07/2022 - sera fourni dès que possible
Annexe 50ter : Extrait PV du Conseil de la formation de l'Université de Lorraine – date à préciser - sera fourni dès que possible
Annexe 50quatro : Extrait PV du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine – date à préciser - sera fourni dès que possible

XVI. AVIS DES INSTANCES DE L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

L'organisation de la réingénierie de la formation IBO a été présenté, dans ses grandes lignes à

- L'ARS Grand-Est le 15 juin 2022
- Conseil Régional Grand-Est le 27 juin 2022.

L'ensemble des organisations et documents pédagogiques seront présentés aux instances de l'école d'IBO :

Instance l'instance compétence pour les orientations générales de l'institut	Nov. 2022
Section compétence pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants	Nov. 2022
Section relative à la vie étudiante	Déc. 2022

Annexe 49 : Présentation ARS Suivi mise en œuvre Arrêté 27 avril 2022 Ecole IBO Nancy
Annexe 11 : Document de travail sur la composition de l'Instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBO